

# PLAN DE LUTTE CONTRE LA CRISE

## Les actions sous la loupe

### INTERVIEW

**Fritz Winkelmann,**  
chef du Service de la  
formation professionnelle



Trouver une place d'apprentissage. Pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire ou plus âgés, l'intégration dans le monde professionnel n'est pas toujours aisée. C'est pour les épauler dans leurs démarches qu'a été mise sur pied au début de l'été la plate-forme «Last minute». Pilotée par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, cette permanence de soutien a accueilli des dizaines de jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage. Malgré ces mesures, de jeunes Fribourgeois et Fribourgeoises étaient encore sans contrat d'apprentissage ou de préapprentissage à la fin août. La Direction de l'économie et de l'emploi a décidé de lancer, via son Service de la formation professionnelle (SFP), une action additionnelle appelée «win-win».

*Quel est l'objectif de cette opération?*

Fritz Winkelmann: Insérer cette année encore 50 jeunes - voire davantage - en apprentissage ou préapprentissage dans les entreprises formatrices fribourgeoises. Nous voulons faciliter la mise en relation de jeunes - en particulier ceux qui sont motivés et qui ont choisi une profession ou un domaine professionnel - avec les entreprises formatrices.

*Les entreprises jouent-elles le jeu?*

Oui, absolument. Dans notre canton, nous avons la chance d'avoir une forte culture dans la formation professionnelle. Les entreprises formatrices jouent pleinement la carte de la relève. Et on constate que la crise n'a pas encore d'effet sur l'offre d'apprentissage, à l'exception de certaines entreprises exportatrices.

*Quels conseils pouvez-vous donner aux jeunes en recherche de place d'apprentissage?*

Pour celles et ceux qui souhaitent commencer une formation professionnelle, je les invite à répondre à l'invitation relative à l'action «win-win». Pour les jeunes qui sont en scolarité obligatoire, je les encourage à suivre des stages en entreprise, ceci déjà au cours de la deuxième année du Cycle d'orientation. Le cas échéant, je leur conseille d'élargir leur choix dans des professions apparentées à celle de leur option initiale.

Plus d'informations:  
Adrian Müller  
promoteur de places d'apprentissage: 026 305 25 71  
win-win@edufr.ch

### ÉCONOMIE ALPESTRE



© Photo, Christophe Dutoit - La Gruyère

**Revitalisation de l'économie alpestre: un coup de pouce aux produits d'alpage**

*L'Etat soutient la mise aux normes des sites de production du fromage d'alpage et la construction d'une nouvelle cave d'affinage à Charmey.*

Un million et demi de francs pour mettre en valeur les produits d'alpage. C'est ce que

prévoit la mesure N° 24 du plan de soutien du canton de Fribourg. Cette dernière se divise en deux volets: la mise en valeur du fromage, et la rénovation des installations de fabrication. Une partie de l'enveloppe servira à la création d'une nouvelle cave d'affinage à Charmey pour la Coopérative fribourgeoise des producteurs de fromages d'alpage. Les installations, qui pourront stocker entre 9000

et 10000 pièces de fromage, seront aménagées en partenariat avec la Société de laiterie de Charmey. Les travaux devraient débuter au printemps 2010. L'investissement, estimé à 2,5 millions de francs, sera réparti en fonction des besoins des partenaires, mais seule la Coopérative d'alpage bénéficiera de la contribution prévue dans le plan cantonal de soutien.

**Les grands nettoyages de printemps**

Le second volet de la mesure N° 24 concerne les sites de production du fromage d'alpage (60 bâtiments pour 35 exploitations). Objectif: mettre les installations aux normes, notamment en matière d'hygiène. «Ces rénovations sont l'occasion de se mettre au goût du jour, et de mener une réflexion de fond sur le long terme», résume Jean-Paul Meyer, qui conduit le projet. L'ancien chef du Service fribourgeois de l'agriculture (SAGri) compare l'opéra-

tion à de grands nettoyages de printemps qui s'effectueraient une fois par génération.

Le gros morceau concerne l'alimentation en eau. En montagne, les sources sont rares, surtout dans les régions calcaires. L'assainissement vise à améliorer le captage, à rénover les conduites d'amenée en mauvais état, à construire ou à transformer des réservoirs, et enfin à traiter l'eau si nécessaire pour qu'elle réponde en tous points aux normes d'une eau potable. Le projet de revitalisation concerne également l'état des locaux de fabrication, de stockage et d'une manière générale, tout ce qui touche à la pérennisation de la fabrication.

**Une bouffée d'air frais**

Président de la Société fribourgeoise d'économie alpestre, Philippe Dupasquier voit d'un bon œil ce projet de revitalisation et les subventions qui lui sont attribuées, sachant que l'opération est liée à l'en-

trée en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la transformation hygiénique du lait dans les exploitations d'alpage. «Pour les producteurs, c'est une bouffée d'air frais. Les contrôles se sont bien passés. Reste à réaliser les travaux. Les producteurs qui exploitent 2 ou 3 chalets sont bien évidemment ceux qui devront faire les plus gros efforts.»

Les travaux devront être effectués selon le calendrier fixé par le Laboratoire cantonal, mais au plus tard à fin 2013. Les premières transformations interviendront cet automne déjà. La contribution cantonale sera de 50% pour des travaux modestes. En cas de transformations plus complexes, les producteurs pourront compter sur une contribution de la Confédération et une participation cantonale de 40%.

Plus d'informations:  
Service de l'agriculture  
026 305 23 09

### COURS INTERENTREPRISES

**Charges des entreprises allégées**

Pas d'apprentissage sans cours interentreprises. Toutes les professions bénéficient en effet de ces cours, ce qui représente dans le canton de Fribourg 7000 personnes en formation sur plus de 8000, et quelque 2300 entreprises formatrices. Leur rôle? Transmettre un savoir-faire de base. Les cours interentreprises, qui sont destinés aux apprenti(e)s, complètent en effet la pratique professionnelle et la formation scolaire.

Financés à hauteur de 75% par les entreprises formatrices concernées, ils représentent une charge financière importante. Le solde de 25% est assumé respectivement par les pouvoirs publics (20%) et la Fondation instituée en vue de promouvoir la formation professionnelle (5%). Dans le contexte de la crise, le Conseil d'Etat a décidé de réduire la facture qui incombe aux entreprises. Durant les deux prochaines années, leur contribution diminuera ainsi de 75 à 55%. Le but est de maintenir des places d'apprentissage, voire d'en créer de nouvelles,

ainsi que de donner un signal politique fort en faveur de la formation professionnelle.

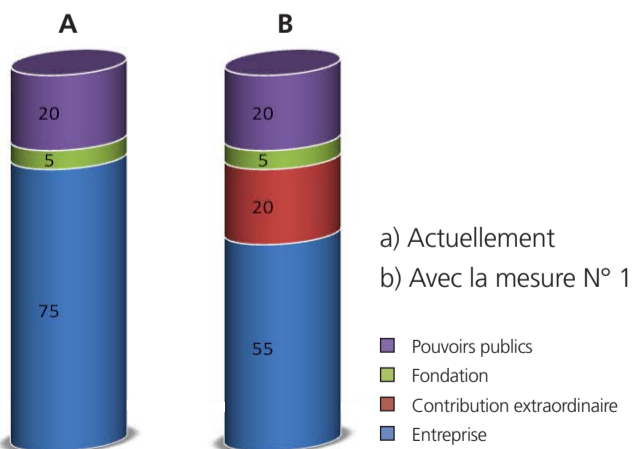
Ce soutien est inscrit dans la mesure N° 1 du plan cantonal de relance, qui est dotée de 3,5 millions de francs. L'effet sera direct. Prenons l'exemple de la formation d'agent d'exploitation (CFC): la mesure N° 1 fera tout simplement doubler la subvention, qui passera ainsi de 50 à 100 francs par jour et par apprenti. Ce montant sera versé directement à l'entreprise par l'Etat.

Limitée à deux ans, soit aux années scolaires 2009-10 et 2010-11, la mesure N° 1 du

plan cantonal de soutien est qualifiée d'«excellente» par le directeur de l'Union patronale du canton de Fribourg. «Les associations ont des attitudes diverses vis-à-vis des cours interentreprises, bien que ces derniers soient une obligation inscrite dans la loi fédérale», note le patron des patrons fribourgeois. «Dans le contexte de la crise, cette mesure - même si elle demeure modeste - constitue un élément clé pour encourager les entreprises à engager et à former des apprentis.»

Service de la formation professionnelle:  
sfp@fr.ch

Répartition du financement des cours interentreprises



### FORMATION CONTINUE

**Formation continue dans les entreprises en RHT: profiter du chômage partiel pour se former**

Suivre une formation continue durant les périodes de chômage partiel. C'est ce que propose la mesure N° 7 du plan cantonal de soutien, intitulée «formation continue dans les entreprises en réduction de l'horaire de travail (RHT)». Elle permet, par exemple, au Réseau plasturgie (pôle de compétences en ingénierie d'injection plastique) de financer partiellement ses modules de formation de base et d'approfondissement.

«A cause de la crise, relativement peu de monde s'est inscrit à ces cours cette année», note Jacques Bersier, coordinateur du réseau. Désormais, les formations connaissent un important succès. Les avantages sont évidents pour les entreprises fribourgeoises qui ont introduit le chômage partiel: «Les collaborateurs suivent les formations en dehors des heures de travail, et le coût à charge des entreprises est réduit au moins de moitié.»

La mesure N° 7 du plan cantonal de soutien - qui est dotée d'une provision de 3,5 millions

de francs - est destinée à trois types de formation, soit pour le personnel peu qualifié (cours de langues, informatique, etc.), les formations de branches (métallurgie, plasturgie, etc.), et les formations pour cadres (compétences d'organisation et de conduite). Pour Patrick Cudré-Mauroux, chef de la section juridique au Service public de l'emploi (SPE), les avantages sont évidents. «L'entreprise peut maintenir l'efficacité des forces de travail durant une RHT. Et pour les collaborateurs, c'est un moyen d'améliorer leurs compétences, donc d'accroître leurs chances de conserver leur emploi ou d'en retrouver un rapidement en cas de chômage.»

Pour bénéficier de la mesure, l'entreprise doit remplir les conditions d'octroi, soit avoir son siège ou une succursale dans le canton de Fribourg, et avoir été mise au bénéfice de la réduction de l'horaire de travail pour une période de trois mois au moins. A noter que le montant maximal accordé ne peut dépasser 1500 francs par travailleur.

Plus d'informations:  
Service public de l'emploi  
026 305 96 01 / spe@fr.ch

Plus d'infos



<http://admin.fr.ch/relance>